

Département fédéral de l'intérieur DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Berne, 17 mars 2020 / nb
VL Ord. LPP

Par e-mail: laure.huquenin-dezot@bsv.admin.ch

**Modification d'ordonnances dans le cadre de la prévoyance professionnelle (OLP ; OPP 2 ; OPP 3)
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux accepte cette proposition de modification des ordonnances dans le cadre de la prévoyance vieillesse.

Compte tenu des rendements actuels des institutions de prévoyance, il est judicieux d'adapter la fourchette du taux d'intérêt technique de 2,5-4,5% à 1-4,5%. Cette modification permettra de limiter les pertes des institutions de prévoyance. Il ne s'agit pas d'une obligation faite aux institutions, mais bien d'une marge de manœuvre plus large qui leur est accordée.

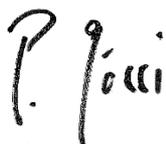
Dans son interpellation [18.3405](#) « Comment se fait-il qu'un meurtrier reçoive les prestations en capital des deuxième et troisième piliers de sa victime? », le conseiller aux Etats Josef Dittli avait rendu le Conseil fédéral attentif à une lacune dans l'ordonnance sur le libre passage. Le PLR salue la création des arts. 15a OLP et 2a OPP 3, qui apporteront une réponse à cette problématique, en donnant la possibilité aux institutions de prévoyance de réduire ou refuser la prestation dans ce genre de situations.

Le PLR soutient également le complément apporté aux articles 53 et 55 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2). Ce faisant, les investissements dans les infrastructures deviendront plus attrayants, notamment dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de la santé. Ces investissements offrent, généralement, des rendements à long terme intéressants. Il est par ailleurs judicieux que le Conseil fédéral ne limite pas ces possibilités d'investissements aux seuls projets d'infrastructures réalisés en Suisse.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz